



Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL du mardi 23 mai 2023 (salle 430)

Sous la présidence du Directeur de l'EUR Xavier LATOUR

Au titre du COSP :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, A. MILLET-DEVALLE, O. VERNIER, K. DEHARBE, G-C. GIORGINI, Ph. LUPPI, A. TRESCASES, B. THERACHE, R. CHABBERT, Y. MSAOUAR, T. LEVY-VALENSI, E. GLATH, L. AVIS, T. MARTEU, L. ANTONINI-COCHIN.

Avaient donné procuration : M. LATINA, J-C MARTIN, Y. STRICKLER, M. TELLER, M.-O. DIEMER, C. VALLAR.

Etaient absents non représentés : C. PINA, P. TÜRK, M. MEZAGUER, M. BASSI, F. GHELFI, J.-R. DEMARCHI, J. TRIBOLO-FERRAND, E. DANIEL, A. ORABONA, M. GUERRINI, M. OUAKNINE L. PINEAU.

Au titre du COPIL :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, T. MARTEU, A. MILLET-DEVALLE.

Avaient donné procuration : M. LATINA, R. BOURGET, P. TÜRK.

Etaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, J. KRAFFT, G. LERAY, F. BELLONE, E. WALLISER.

Etaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, S. NAIZOT, responsable du service des relations internationales, E. COUET, responsable service financier, S. MACCAGNAN, Directrice des études, C. BRULEY, responsable pôle LASHS et BU Droit, E. MOULIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle.

La séance débute à 9h10.

1) Informations de l'équipe décanale

Prise de Parole du Doyen, directeur de l'EUR.

La date du prochain COSP-COPIL est fixée au 6 juillet à 14h.

Le Doyen remercie pour son implication le professeur Olivier VERNIER qui assiste pour la dernière fois au COSP, du fait de son départ à la retraite. Il souligne combien il a contribué au rayonnement de la Faculté et de l'histoire du Droit. « Tu auras été un des piliers » lui dit-il.

Concernant **les événements** à venir ou qui ont eu lieu, le Doyen donne les informations suivantes :

- *La nuit du Droit* du 4 octobre : elle prendra la forme d'une conférence-débat avec comme invité d'honneur Patrick Gérard, Conseiller d'Etat, président adjoint de la Section de l'administration. Il va publier en septembre un « Dictionnaire de la constitution ». Ce sera l'occasion d'un débat sur ce qu'est la constitution en 2023.
- *Le buffet de fin d'année* (« Garden party ») aura lieu le 11 juillet à midi. Les cartons d'invitation vont bientôt être envoyés.

- L'année universitaire 2023-24 verra le rétablissement de la *cérémonie de remise des diplômes des masters*.
- *La soirée Entreprises*, qui a eu lieu le 11 mai au restaurant Le Saint-Paul, a été un beau succès avec une belle participation de nos partenaires.
- *Le forum de l'alternance (jobdating)* qui a eu lieu le 13 avril a été une vraie réussite permettant aux étudiants intéressés par l'alternance de rencontrer des entreprises. Ce sera à renouveler l'an prochain.

Concernant les aspects pédagogiques, le Doyen attire l'attention sur le calendrier des maquettes de master de la nouvelle offre de formation. Le dernier délai est le mois de septembre. Il faudrait que les maquettes soient prêtes pour le COSP de juillet. Les différents parcours de M1 et M2 représentent une trentaine de maquettes. Il y a avant un travail de vérification que doit faire Carole PULEO (qui est remerciée pour tout le travail déjà accompli). Xavier LATOUR demande donc de transmettre suffisamment à l'avance les maquettes.

Il rappelle que la **date limite de remise des notes de la session d'examens du second semestre** est le 30 mai dernier délai.

Un bilan de la **session d'examens du second semestre** a été effectué : il existe des marges d'amélioration en termes de surveillance. Il y a eu de grosses tensions au niveau du service de scolarité du fait de la défaillance de quelques chargés de TD. Certains vont recevoir un courrier personnalisé attirant l'attention sur la nécessité de respecter leurs obligations de service. Les « récidivistes » ne seront pas reconduits. Le Doyen remercie les agents de la scolarité et certains autres agents de l'administration et certains collègues enseignants qui ont pallié ces absences. Il rappelle qu'il faut arriver largement en avance. Dorénavant l'amphi ne sera pas installé tant que l'enseignant en charge de l'examen ne sera pas arrivé.

Thierry MARTEU fait remarquer qu'ELMI fait massivement appel à des surveillants extérieurs. On constate des fraudes au moment de la restitution des copies lorsque les étudiants sont massés autour de la chaire. Une réflexion est menée en vue d'améliorer l'organisation et éviter ces fraudes.

Concernant la **CPGE Droit économie**, Stéphanie MACCAGNAN informe qu'un étudiant est admissible à l'ENS (44 admissibles sur 700 candidats), ainsi qu'à l'EDHEC. Elle adresse ses remerciements à toute l'équipe pédagogique et aux agents administratifs. Les autres étudiants en deuxième année de la CPGE poursuivront en L3. Un ATER normalien qui fait sa thèse à Paris II viendra renforcer l'équipe l'année prochaine. Il y a beaucoup de candidatures pour cette année.

Anne MILLET-DEVALLE demande quelle est la retombée financière pour la Faculté. Le Doyen lui répond que pour le moment il n'y en a pas, l'accord formalisé avec l'Institution Stanislas prévoyant de lui laisser le temps d'équilibrer son modèle économique. Mais c'est un aspect à revoir lors du renouvellement de la convention.

Ecole doctorale : Flora BELLONE, directrice de l'école doctorale DESPEG a sollicité l'EUR LexSociété pour qu'elle participe financièrement à des mobilités internationales des doctorants, comme le fait l'EUR ELMI (au cas par cas). Xavier LATOUR lui a demandé des données précises. Une rencontre avec Mathias latina est prévue prochainement. Il sera vérifié auprès de la DAF si l'enveloppe SFRI pour les mobilités sortantes des masters pourrait être aussi utilisée pour les doctorants.

La question est posée de qui doit financer ces mobilités internationales des doctorants. L'Université ou les EUR ? Selon Anne MILLET-DEVALLE dans beaucoup d'autres universités, c'est sur les fonds SFRI avec co-financement des laboratoires.

Concernant **les relations internationales**, le Doyen annonce son déplacement début juin à New York, avec Florence CROUZATIER-DURAND. Des rendez-vous sont pris avec l'université publique New York (*City University of New York*), celles de Columbia et de St John's.

Concernant la rentrée solennelle 2023, il existe deux possibilités : soit, comme d'habitude avec un invité d'honneur, ou bien sans, en laissant de ce fait plus de temps de parole aux étudiants majors de chaque mention et aux responsables de formation.

Stéphanie MACCAGNAN estime que c'est une bonne idée de mettre à l'honneur les étudiants et l'accent sur la relation étudiants-enseignants. Yanis MSAOUAR, élu étudiant et président du BDE, estime également que ce serait bien d'inclure davantage les étudiants, ce que les représentants essaient de faire. Laetitia COCHIN est également favorable à mettre plus en valeur les étudiants.

Le COSP, élargi au COPIL, décide donc d'opter pour cette deuxième solution.

Le Doyen donne la parole à Hubert GOUDINEAU, directeur administratif, en vue d'un certain nombre d'informations :

- **Point travaux :**

Un problème technique a été rencontré sur la dépose de l'armature métallique du « mur rideau » (façade Sud 1^{er} étage au niveau notamment de la salle des pas perdus), ce qui a entraîné du retard par rapport au calendrier initial. En vue de limiter au maximum les travaux en septembre, des modifications du calendrier ont été effectuées :

- Début juin : début des travaux dans l'aile Est, déménagement des services s'y trouvant (GREDEG, école doctorale, OVE...) au 2^e étage de l'extension ;
- Fin juin (après les examens) réouverture du rez-de-chaussée du bâtiment principal et retour des agents des services scolarité, RI et reprographie, mais les niveaux supérieurs resteront en zone chantier ;
- A la réouverture du campus après les congés d'été (21 août), réouverture des autres niveaux et retour des services. Les enseignants pourront occuper à nouveau leur bureau.

L'**inscription** sur la façade Nord sera changée : « Université Côte d'Azur – Faculté de Droit et Science politique ».

Réouverture de la BU : du fait de quelques semaines de retard des travaux, la réouverture est différée selon les modalités suivantes :

- Récupération du bâtiment le 28 juin (au lieu de mi-juin) ;
- Quelques interventions techniques en juillet ;
- Mise à disposition de la salle du co-learning à partir du 29 juin ;
- Mise en place du Drive à partir du 10 juillet ;
- Fermeture de la BU pour la pause estivale le 21 juillet au soir ;
- Réouverture totale de la BU le 21 août.

Hubert GOUDINEAU informe également que la **rénovation des amphis 301 (mai-juin) et 202 (septembre-octobre)**. Le financement de l'amphi 202 repose sur des crédits idex, mais aussi sur des crédits de l'alternance (environ 110K€). Le Doyen remercie vivement les responsables des masters 2 en alternance qui ont accepté l'utilisation de ces crédits pour ce beau projet. Il informe que prochainement chaque responsable recevra un état de situation des crédits générés par son master en alternance.

- **Election partielle COSP** : les 31 mai et 1^{er} juin aura lieu une élection partielle en vue de pourvoir un siège du collège IATSS vacant depuis le départ de Mme Ghislaine GOIRAN. Le scrutin s'effectuera par voie électronique. Les électeurs recevront prochainement leurs identifiant et mot de passe pour pouvoir voter. Toutes les informations concernant cette élection se trouvent sur une page dédiée du site de la Faculté.
- **Ressources humaines** : Hubert GOUDINEAU informe de la prise de fonctions depuis le 15 mai de Mme Marie BRUN (qui travaillait à l'agence comptable) au service du personnel, ainsi du recrutement de Mme Marie-Jeanne SANTONI au service de scolarité en tant que chargée d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Mme SANTONI avait travaillé de 2010-2014 à la Faculté, au service du personnel et à l'école doctorale.

2) Calendrier 2023-24

Xavier LATOUR présente le calendrier de l'année universitaire prochaine. Il précise que les TD retrouveront leur durée habituelle de 1h30. La pré-rentrée aura lieu les 7 et 8 septembre. Les cours magistraux débiteront le 11 septembre et les TD le 25 septembre. La période de révision en décembre sera raccourcie du fait des congés de fin d'année fixés par l'université. Autrement il aurait fallu raccourcir les congés début janvier. D'où l'importance que les cours magistraux aient tous fini à temps. Deux corrections sont apportées sur le document présenté : la fin des CM a lieu respectivement le 25 novembre et le 30 mars (au lieu du 2 décembre et 6 avril), et les examens du semestre 1 finiront le vendredi 22 décembre, au lieu du samedi 23.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité le calendrier 2023-24.

3) Désignation de la nouvelle directrice de la CAPA 2

Olivier VERNIER, qui a plaidé et œuvré de nombreuses années pour le maintien de la CAPA (Capacité en Droit), et responsable de la CAPA 2, partant à la retraite, doit être remplacé. Mme Marie-Odile DIEMER, qui a déjà la charge de la CAPA 1, est disposée à prendre également la responsabilité de la CAPA 2.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la désignation de Marie-Odile DIEMER comme directrice de la CAPA 2, en plus de la CAPA 1, à compter de la rentrée 2023.

4) Fermeture du parcours de Master « Juriste du sport »

Marc PELTIER, responsable du parcours de Master « Juriste du sport », rattaché à la mention Droit des affaires, a décidé d'arrêter d'en assurer la direction à la fin de l'année universitaire 2022-23 pour le M1 et à la fin de l'année universitaire 2023-24 pour le M2. Aucun successeur n'ayant été trouvé, l'EUR est dans l'obligation de procéder à sa fermeture, tout en manifestant sa volonté de rouvrir ce parcours dès que possible.

Thierry MARTEU souligne que ce parcours représente environ 10% des ressources propres de l'alternance.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la fermeture du parcours de Master 1 « Juriste du sport » à compter de septembre 2023 et du parcours de Master 2 « Juriste du sport » à compter de septembre 2024.

5) Accréditation 2024-2028 : nouvelle maquette de la Licence Droit

Ce point est présenté conjointement par Xavier LATOUR et Eva MOUIAL. Il n'y a pas eu de modification depuis la présentation au COSP du 27 février (se reporter au point 2 du procès-verbal de cette séance). Xavier LATOUR donne les informations suivantes concernant les demandes faites par l'EUR LexSociété concernant les compétences transversales :

- Ne plus appliquer de notation. Réponse : c'est non négociable, la notation sera maintenue ;
- Allègement de la charge. Réponse : sans doute un peu, mais des ajouts concernant les domaines « Intelligence artificielle » et « Transition écologique » vont être effectués.

Donc pour le moment rien n'a été obtenu.

Xavier LATOUR demande aux membres élus de confirmer la ligne directrice de l'EUR : la transformation de la notation en badge ou certification et un réel allègement de la charge de travail. Il souligne le besoin d'un vote de confiance en vue des discussions à venir avec la gouvernance et la DEF.

Laetitia COCHIN précise que si est ajoutée à l'avenir une compétence transversale sur la connaissance de l'université, elle ne donnera pas lieu à une notation. Elle souligne que la volonté de la gouvernance est d'évoluer vers des compétences transversales en phase avec le niveau d'études, et que certaines seraient facultatives.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité moins une abstention la ligne directrice concernant les compétences transversales telle qu'énoncée ci-dessus par Xavier LATOUR.

6) Questions diverses

Yanis MSAOUAR demande si, comme cela avait été convenu, des représentants étudiants vont bien être invités à participer au groupe de travail « Enseigner le droit et la science politique à l'université en 2023 ». Eva MOUIAL lui répond par l'affirmative : une date va être fixée avec les étudiants qui recevront une invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Hubert GOUDINEAU



Secrétaire de séance

Xavier LATOUR



Directeur de l'EUR, président de séance

